

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
<b>Heft:</b>	7: Le projet CEPIM : renouveau dans la métallurgie?
 <b>Artikel:</b>	L'histoire du projet
<b>Autor:</b>	Wagner, Jean
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824342">https://doi.org/10.5169/seals-824342</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'histoire du projet

Par Jean WAGNER, président de l'ADED

Créée en 1985, l'Association pour le développement économique du district de Delémont (ADED) s'est très rapidement préoccupée de la formation professionnelle dans le district. En juin 1986, elle réunissait une vingtaine de personnes directement concernées pour faire le point ; ces représentants de l'industrie et de la formation professionnelle ont immédiatement posé la question de fond : « *Forme-t-on les apprentis dont l'industrie a besoin ?* »

## Un constat préoccupant

Une étude complémentaire rapide mais approfondie parmi les milieux intéressés a abouti à une série de constats que l'on peut résumer comme suit :

**1.** L'Etat, dans son rôle de responsable de la formation, n'est pas là pour répondre aux besoins des industries en personnel qualifié. La formation professionnelle, telle qu'elle est conçue dans notre pays, pourvoit aux choix professionnels des jeunes. Une inadéquation flagrante existe donc entre les apprentis formés et les besoins des entreprises.

**2.** Vu du côté des entreprises, le désintérêt des jeunes pour certaines professions peut s'expliquer par les éléments suivants :

- perte de prestige à la suite de la crise des années 1970 ;
- absence d'adaptation pour certaines professions plus touchées que d'autres par les changements technologiques ;
- manque d'informations sur l'évolution et le dynamisme retrouvé dans les années 1980 ;

– érosion de l'image de marque des entreprises régionales, se répercutant sur le statut social de certains métiers.

**3.** La rapidité de la reprise économique, liée à une évolution de la production et à l'automatisation de certaines tâches, n'a guère laissé aux entreprises le temps d'organiser la formation dans de nouvelles structures. De plus, la réorganisation des règlements d'apprentissage et l'accroissement des exigences légales ont, aussi, limité l'entrepreneur dans sa volonté de maintenir une formation au sein de l'entreprise. Ainsi donc, après quelques années pendant lesquelles l'entreprise avait différé son engagement dans la formation, les acquis antérieurs ont disparu.

**4.** La diminution de la natalité, à partir des années 1970, exerce aujourd'hui ses effets. Le maintien, voire l'augmentation des effectifs dans le secteur des services (apprentissage de commerce) et l'attrait accru pour les études longues provoquent une diminution du nombre potentiel et global des apprentis du secondaire de 5 % environ par an.

**5.** L'exiguïté du territoire cantonal, l'individualisme traditionnel des entrepreneurs, mais surtout la spécialisation de plus en plus poussée des entreprises (vu leur caractère de sous-traitants) n'ont donné naissance à aucune association faîtière dans le secteur de la métallurgie. L'introduction d'une nouvelle législation fédérale, la responsabilité des associations professionnelles, en particulier en ce qui concerne les cours d'introduction, ont constitué une nouvelle donne que personne ne savait trop comment empoigner.

## La genèse du CEPIM

A la suite de ces constats, l'ADED et son groupe de travail se fixèrent deux objectifs: d'une part faciliter l'intégration de la formation dans l'entreprise face aux contraintes de la production, d'autre part, augmenter les capacités de recrutement d'apprentis dans ce secteur économique. Un premier projet basé sur le modèle des «Grundschulen Metall» de Bâle-Campagne fut soumis aux autorités qui le refusèrent. En effet, nées à l'époque de la dernière guerre, ces «Grundschulen» bâloises, pourtant séduisantes dans leur conception, ne répondent plus (selon l'OFIAMT) aux critères de formation d'aujourd'hui.

Malgré cette déception, notre groupe de travail ne se découragea pas. Par la mise au point d'un second projet, il a réussi à intéresser un plus grand nombre d'entre-

prises à participer à la mise en place d'un secteur commun de formation.

L'ampleur du projet envisagé a poussé l'ADED à demander un mandat d'étude au Département de l'économie publique. Très intéressé par un projet qui s'inscrivait directement dans les priorités du deuxième programme cantonal de développement économique, le ministre J.-P. Beuret et le service cantonal de l'économie acceptaient de nous octroyer ce mandat, dont le document final fut déposé le 6 mars 1989. Cette deuxième mouture, qui a également reçu le feu vert de l'OFIAMT, a abouti à la création de CEPIM SA, le 17 mai dernier.

Dans le cadre des objectifs qui sont les siens, notre association est fière, après trois années de gestation, de présenter cette société sur les fonts baptismaux.

J. W.

## Le calendrier de réalisation

### **Mars 1989**

Dépôt du projet CEPIM auprès des autorités cantonales.

### **Mai 1989**

Souscription du capital-actions de la société anonyme.

### **Juillet 1989**

Libération partielle du capital-actions en fonction des besoins de la société.

### **Septembre 1989**

Début de la promotion des métiers de l'industrie et du CEPIM dans le cadre de manifestations officielles. Promotion auprès des écoles.

### **Fin 1989**

Engagement du responsable du centre, mise en place des installations. Seconde libération du capital, selon les besoins.

### **Janvier 1990**

Début des activités du CEPIM. Cours d'introduction à l'intention des apprentis déjà en apprentissage et préparation des examens intermédiaires et finaux. Mise à disposition des locaux pour toute formation, perfectionnement professionnel cours d'appui, etc...

### **Août 1990**

Début des activités de formation de base. Poursuite d'une politique de promotion à l'intention des adolescents, des parents et des écoles.